

FORMULAIRE D'OFFRE

Profmed

Définition du salaire assuré

		Cabinet	Médecin
► Salaire assuré EPARGNE = Salaire ANNONCE		Oui Non	Oui Non
► Mise en place d'un plafond	CHF.....	CHF.....	
► Si Oui, montant forfaitaire			
► Mise en place d'une déduction de coordination	Oui Non	Oui Non	
► Si Oui, proportionnalité avec le taux d'activité	Oui Non	Oui Non	
► Salaire assuré RISQUE		Oui Non	Oui Non
► Identique au salaire assuré EPARGNE (SAE)	CHF.....	CHF.....	
► Si Non, montant forfaitaire (max 1.5 x SAE)			

Composante Epargne

Classe d'âge	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5
18-34 ans	7 %	9 %	12 %	15 %	25 %
35-44 ans	10 %	11 %	15 %	20 %	25 %
45-54 ans	15 %	16 %	18 %	20 %	25 %
54-64/65 ans	18 %	19 %	21 %	20 %	25 %
	549 %	613 %	744 %	855 %	1175 %
Choix du cercle d'assurés	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin

Composante Risque & Frais

Rente	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
Rente invalidité	40 %	50 %	60 %	60 %
Rente de veuf-ve	24 %	30 %	36 %	50 %
Rente d'enfant	8 %	10 %	12 %	12 %
<i>Les rentes ci-dessus sont exprimées en % du salaire assuré Risque</i>				
Choix du cercle d'assurés	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin	Cabinet Médecin
Restitution avoir de vieillesse en cas de Décès	Cabinet Médecin	Avoirs accumulés et rachats Rachats uniquement		
Capital Décès complémentaire	Cabinet Médecin	100 % du salaire assuré Risque 200 % du salaire assuré Risque 300 % du salaire assuré Risque		
Frais administratifs	► 0,4% du salaire assuré compris entre CHF 348,-/assuré/an et CHF 456,-/assuré/an			